

Etaient présents : BOUYALA R. – MORENO P. – THIEFFRY F. - MORENO M. - CARON D. – COLIN C. – D'HONT V. – - LECOINTE H. – SIRE G. - LEROY-THEOLAS C.

Absents excusés : MAURRAS F. - DISCHAMP-LENAIN L.
Absents : BIAU C. – POUCHAIN K.

Mme Gisèle SIRE est désignée secrétaire de séance.

Deux procurations sont régulièrement enregistrées (M. Fabrice MAURRAS à M. Frédéric THIEFFRY, Mme Lydie DISCHAMP-LENAIN à Mme Cathy COLIN).

A- Approbation du Procès-Verbal de la séance du 24 juin 2019

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Information du conseil sur les décisions municipales prises au titre de l'article 2122-22 du CGCT

- **DECISION MUNICIPALE N° 2019-04 du 15 juillet 2019** : Mission de Coordination en matière de sécurité et de protection de la santé pour le projet d'aménagement de l'Avenue d'Ormesson (requalification de la RD 609) attribuée à Thierry CLEMENT Techni'Bat de BEZIERS pour un montant de 2.940 € HT.

LE CONSEIL PREND ACTE DE CES DECISIONS

1. Accord local sur la représentation au sein du conseil communautaire dans le cadre du renouvellement des conseils municipaux

Monsieur le Maire rappelle que les communes membres d'un EPCI doivent, au plus tard le 31 août de l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux, procéder à une répartition des sièges communautaires, par accord local, sur la base de la population municipale.

Le Conseil Communautaire ayant délibéré le 4 juillet 2019 sur la répartition des 58 sièges, il demande au Conseil Municipal d'approuver cette répartition qui prévoit le maintien d'un siège pour la commune.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2. Rapport d'activités SIVOM

M. le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le Rapport annuel d'Activités de l'année 2018 du SIVOM du canton d'Agde.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

3. Modification du tableau des effectifs

M. le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés, modifiés ou supprimés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Il convient donc de créer un poste d'Adjoint technique à temps non complet, 20/35ème et un poste d'Adjoint d'animation à temps non complet, 24.5/35ème pour le service périscolaire.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

4. Cession Bellevue

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande de l'Association Syndicale du Lotissement « Le Bellevue », de transférer la voie privée du Lotissement au domaine public communal. Il précise que la commission municipale chargée des travaux a constaté la conformité de la réalisation et que le transfert s'effectue sans indemnité.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

5. Bail avec Orange

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande de la société Orange d'implanter une antenne relais sur les parcelles communales sises lieu-dit Lou Roc pour améliorer la couverture en téléphonie mobile. En contrepartie, la commune percevra une indemnisation annuelle. Il demande donc au Conseil de l'autoriser à signer une convention avec la Société Orange.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

6. Acquisition parcelle C768 place croix de la mission

Monsieur le Maire expose au conseil que les propriétaires de la parcelle C768 place croix de la mission souhaitent la céder à la commune. Cette acquisition permettra à la commune d'aménager la place.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Fait à Lézignan-la-Cèbe,

Le 19 juillet 2019